

(see English below)

Responsabilités des dirigeants de la Fondation Chelsea (mai 2024)

Le président

Le président préside les réunions et dirige les débats lors des réunions annuelles ou assemblées générales spéciales. En cas d'égalité des voix, le Président exprime le vote décisif. Sinon, le président ne vote pas. Le président exécute toutes autres responsabilités énoncées dans la Constitution, signe les procès-verbaux et, conjointement avec le trésorier, ou d'autres personnes nommées, tous les chèques et autres instruments financiers de la Fondation. Le président convoque l'assemblée générale annuelle, toute assemblée générale extraordinaire et toutes les réunions du conseil d'administration.

Le vice-président

En l'absence du président, le vice-président exerce les mêmes pouvoirs et responsabilités et joue les mêmes rôles que le président et exécute ces tâches que leur assigne le Président.

Le trésorier

Le trésorier est responsable de l'ensemble des finances de la Fondation. À la demande du conseil d'administration, le trésorier s'assure que tous les rapports sur les finances de la Fondation sont soumis au Conseil. Le trésorier s'assure qu'un rapport annuel sur les états financiers de la Fondation est préparé pour l'assemblée générale annuelle.

Le secrétaire

Le secrétaire prépare tous les procès-verbaux des réunions et met en lieu sûr les documents qui pourraient leur être confiés par le comité exécutif ou le Conseil d'administration. Le secrétaire est chargé de superviser toute la correspondance, y compris celui lié à la convocation des réunions.

Chelsea Foundation Officer Responsibilities (May 2024)

The President

The President presides over meetings and leads the discussions at the annual or special general meetings. In the event of a tie in voting, the President shall cast the deciding vote. Otherwise, the President does not vote. The President carries out all other responsibilities set forth in the Constitution, signs minutes and, jointly with the treasurer, or other appointees, all cheques and other financial instruments of the Foundation. The President calls the Annual General Meeting, any Special General Meetings and all meetings of the Board of Directors.

The Vice-Presidents

In the absence of the President, the Vice-President shall exercise the same powers and responsibilities and play the same roles as the President and shall carry out such tasks as may be assigned to them by the President.

The Treasurer

The Treasurer is responsible for the overall finances of the Foundation. At the request of the Board of Directors, the Treasurer shall ensure that all reports on the finances of the Foundation are submitted to the Board. The Treasurer shall ensure that an annual financial statement for the Foundation is prepared for the Annual General Meeting.

The Secretary

The Secretary shall prepare all minutes of meetings and put in safe keeping such documents as may be assigned to their care by the Executive Committee or the Board of Directors. The Secretary is responsible to oversee all correspondence, including that related to the calling of meetings.